Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20211214-D2021_148-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2021-148

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 14 décembre 2021)

Date de convocation : 30 novembre 2021
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 28
Nombre de délégués votants : 32

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, BLANCHET, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CARREY, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, LEGLISE, SANZ et GARROCQ.

Absents ou excusés : Mmes CASSOU, TOULOU et M. AUSSANT, MARTIN, CASADEBAIG.

Pouvoir : Mme AUSSANT à M. AUSSANT
M. CASADEBAIG à M. MONGAUGE
Mme MARTIN à M. CASAUBON
Mme CASSOU à Mme BLANCHET

Secrétaire de séance : M. CARREY

OBJET : CULTURE – CINEMA : ATTRIBUTION SUBVENTION

RAPPORTEUR : Isabelle BERGES, Vice-Présidente

La vice-présidente rappelle la volonté de la CC vallée d'Ossau de soutien aux cinémas de la vallée qui en font la demande :
-par le vote en Conseil Communautaire du 10 avril 2018 d'un règlement d'attribution des aides ;
-par l'inscription d'une enveloppe budgétaire, le montant inscrit au BP 2019 s'élève à 10 000 €.

Cette démarche s'inscrit dans une politique de développement culturel et d'animation du territoire, dont l'objet consiste à favoriser la diffusion artistique auprès d'un public le plus large possible.

Pour rappel, les critères d'attribution ont été définis comme suit :

- La programmation culturelle : films labellisés art et essai, films liés au patrimoine, documentaires films en V.O ;
- Les actions d'animation et de médiation culturelle auprès des publics : évènements, spectacles, conférences, séances scolaires et jeune public ;
- Les actions de communication (affiche, flyer) liées à la programmation culturelle

Le montant de l'aide communautaire est plafonné à 12 euros par séance de l'année N-1 et à 50% des dépenses éligibles.

Les cinémas de Laruns et Eaux-Bonnes/Gourette ont déposé un dossier de demande de subvention.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 780 euros pour le cinéma d'Eaux-Bonnes/Gourette correspondant au plafond de 12 euros X 50 séances et une subvention de 2136 euros pour le cinéma de Laruns correspondant au plafond de 12 euros X 106 séances.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20211214-D2021_148-DE

Le rapport entendu,
LE Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 780 euros à la commune d'Eaux-Bonnes/Gourette et une subvention de 2136 euros à la commune de Laruns.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2021 de la Communauté des Communes,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Président

Communauté de Communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Jean-Paul CASAUBON